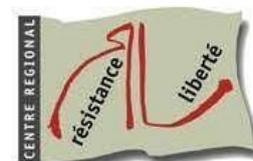




SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS



Comprendre et vivre sa liberté



CONVENTION de mise en œuvre du dispositif Classe de Défense au sein de la Cité scolaire Jean Moulin à Thouars

Académie de Poitiers - Département des Deux-Sèvres

L'objet de l'enseignement de défense et de sécurité nationales est de former des citoyens actifs et engagés, des acteurs professionnels responsables.

L'éducation à la défense n'est pas une matière spécifique, ni un contenu supplémentaire qui viendrait encore alourdir les programmes. C'est au contraire un facilitateur, qui permet aux élèves de mieux s'approprier l'ensemble des programmes, à travers la promotion des valeurs fondamentales de notre société comme de la sécurité de notre pays. S'interroger sur ce que représente leur défense pour le citoyen donne du sens, aide à hiérarchiser les notions, à réfléchir sur l'engagement et sur la participation de chacun à la résilience nationale, jusqu'au dévouement le plus accompli et désintéressé.

La présente convention est conclue entre :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres (DSDEN)

représentée par : Mme Véronique GUGGIARI, agissant en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN)

Adresse : DSDEN des Deux-Sèvres

61 avenue de Limoges - CS 98661 - 79026 Niort Cedex

↳ Charline DENIS, chargée de mission Mémoire et Citoyenneté

La cité scolaire Jean Moulin à Thouars

Représentée par Mme Caroline PATISSIER, agissant en qualité de proviseure de la cité scolaire Jean Moulin à Thouars

Adresse : Cité scolaire Jean Moulin

1 Rue Albert Buisson, 79100 Thouars

↳ M AUBINEAU Christophe, enseignant

↳ M MOULON Frédéric, enseignant

Armée de Terre, 2^e régiment de Dragons

Représentée par le colonel Sébastien BARNIER, agissant en qualité de chef de corps du 2^e régiment

Adresse : Armée de Terre, 2^e régiment de Dragons

Rue Bizay, 49590 Fontevraud l'Abbaye

↳ ADJ Patricia RINTO

Le service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres (SDIS)

représenté par : Mme Claire PAULIC, agissant en qualité de Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Adresse : Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres

100 rue de la Gare - CS 40019 - 79185 Chauray Cedex

↳ Commandant Mickaël ALBRECHT, chef d'État-major de la réserve citoyenne SDIS 79

↳ Capitaine Fabrice MUZZOLINI, responsable de la section éducation de la population à la sécurité civile

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaC-VG)

représenté par : Mme Stéphanie SAVARIT, agissant en qualité de directrice départementale de l'ONaC-VG

Adresse : ONaC-VG

78 Rue Saint-Jean - 79061 Niort

Le Centre Régional Résistance et Liberté

représenté par : Mme Françoise BASTY, agissant en qualité de présidente du Centre Régional "Résistance et Liberté"

Adresse : Le Centre Régional Résistance et Liberté

Les écuries du château - Rond-point du 19 mars 1962, 79100 Thouars

↳ Mme Virginie DAUDIN, agissant en qualité de Directrice du Centre Régional "Résistance et Liberté"

Le Souvenir Français

Représenté par : Irène Joly, agissant en qualité de présidente du Souvenir Français

Adresse : Souvenir Français

5 rue du Docteur Basset 79100 Sainte-Verge

PREAMBULE

Soucieux de développer en commun des partenariats favorisant l'égalité des chances, conformément à la convention cadre signée le 8 mars 2011 entre les ministères en charge de l'Education nationale et de la Défense, tout en contribuant au rayonnement des missions de chacun des partenaires, les organismes ci-dessus concluent la présente convention qui a pour objet la création d'une classe de Défense et de formaliser les relations entre tous les partenaires, en définissant leurs engagements respectifs durant une année scolaire. Celle-ci sera présentée en conseil d'administration.

La présente convention s'inscrit dans la volonté :

- D'approfondir la culture citoyenne ainsi que le lien Armées/Nation
- De développer les compétences citoyennes des élèves, liées à la conscience citoyenne, à la culture civique et aux valeurs de la République
- De créer une dynamique collective tant pour l'équipe enseignante que pour les élèves
- D'approfondir le lien nation / territoire de l'échelle locale à l'échelle nationale
- De faire de l'hétérogénéité des élèves un levier d'apprentissage pour le groupe classe

ARTICLE 1 - ENJEUX

Enjeux pour le lycée : identifier les grandes compétences des programmes du socle commun, du programme du CAP

Les programmes du lycée professionnel permettent dans les diverses disciplines concernées de :

- Contribuer à l'apprentissage des compétences du socle dans le cadre d'une classe à projet
- Participer à la construction auprès d'un jeune public de valeurs citoyennes autour de plusieurs thèmes fédérateurs sur l'idée de défense et de sécurité
- Développer une culture de l'engagement

- Responsabiliser l'élève par rapport à ses propres engagements notamment en coopérant à un travail de groupe
- Comprendre et connaître les principes et les valeurs de la République pour favoriser la cohésion sociale
- Comprendre le lien entre la défense de la République et la Défense nationale
- S'impliquer dans un travail collectif et coopérer
- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions
- Construire et exprimer une argumentation cohérente
- Faire preuve d'esprit critique pour construire son jugement
- Savoir écouter, apprendre à débattre et respecter l'opinion d'autrui
- Maîtriser de grands repères spatiaux et historiques pour comprendre le monde d'aujourd'hui
- Se questionner face à la complexité des changements et des situations
- Devenir des citoyens éclairés et responsables

Enjeux pour le 2^e Régiment de Dragons

- Dans le cadre du lien armée-nation, présenter les enjeux et les missions des Armées et évoquer le métier de soldat
- Promouvoir d'une part l'appropriation des valeurs de la République et d'autre part des démarches citoyennes

Enjeux pour le SDIS

- Promouvoir d'une part l'appropriation des valeurs de la République et d'autre part des démarches citoyennes
- Engager des actions communes visant à améliorer la sécurité des personnes
- Sensibiliser à la prévention des risques et aux missions des services de secours
- Favoriser l'enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours
- Favoriser l'investissement des jeunes dans la sphère publique

Enjeux pour l'ONaC-VG

- Sensibiliser aux enjeux du devoir de mémoire et aux valeurs de la République
- Valoriser les lieux et acteurs départementaux du devoir de mémoire
- S'impliquer dans le lien Armées-Nation

Enjeux pour le Centre Régional Résistance et Liberté

- Sensibiliser les élèves à l'histoire de la Résistance régionale
- Sensibiliser les élèves aux valeurs de la Résistance
- Concourir au développement de la citoyenneté des élèves

Enjeux pour le Souvenir Français

- Sensibiliser aux enjeux du devoir de mémoire dans le parcours d'un lycéen-citoyen
- Promouvoir l'appropriation des valeurs de la République

ARTICLE 2 – MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Au niveau du lycée :

2h tous les 15 jours pour les élèves de CAP métallier avec un effectif maximum de 15 élèves. Des journées ou demi-journées pourront être dédiées aux visites.

- Au niveau des partenaires :

6 à 8 heures d'intervention pour chaque partenaire dans le cadre d'un programme et d'un organigramme pour l'année scolaire adapté au niveau des élèves de CAP.

Accueil des élèves sur les différents sites.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Engagement de la Cité scolaire

- Mettre en place une « Classe de Défense », en s'appuyant sur ce partenariat, sous l'autorité des deux professeurs référents assurant la liaison avec les différents partenaires
- Organiser les liens entre la classe et les partenaires, dans le cadre de la progression pédagogique définie
- Prendre en charge et planifier le déplacement de la classe pour effectuer une visite annuelle des organismes partenaires et/ou un accueil au lycée des partenaires
- Remettre à chaque élève une attestation de participation au dispositif « Classe de Défense » afin de valoriser leur engagement

Engagement de la DSDEN

- Accompagner la mise en place du dispositif (chargée de mission Mémoire et citoyenneté)
- Valoriser la coordination interne du dispositif (enseignants)

Engagement du 2^e Régiment de Dragons

- Dans l'établissement, (1 séance de 2 heures) :
 - o Présenter les Armées (Lien avec le parcours Avenir)
 - o Définir le rôle du soldat et de l'armée
- Sur le site du 2^e régiment, (1 journée) :
 - o Présenter la formation militaire et les spécificités du 2^e régiment
 - o Participer à un parcours sportif
 - o Témoignages de soldats
- L'État étant son propre assureur, l'unité militaire ainsi que l'établissement scolaire, qui assure une mission d'enseignement relevant d'un service public d'État, sont dispensés de souscrire une police d'assurance.

Engagement du SDIS

- Dans l'établissement :
 - o Présentation globale de la sécurité civile,
 - o Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS)
- Au centre de secours :
 - o Visite de caserne
 - Incendie
 - Parcours sportif
 - o Visite du centre d'appel (Gestion des appels au 18)

Engagement de l'ONaC-VG

- Dans l'établissement :
 - o Dimension institutionnelle des dispositifs d'aide, de dédommagement et de reconnaissance aux soldats
- Visite d'un lieu de mémoire.
- Participation aux commémorations.

Engagement du Centre Régional Résistance et Liberté

- Dans l'établissement :
 - o En fonction du programme d'actions défini avec l'équipe éducative, des interventions pourront se dérouler en classe
- Au Centre Régional Résistance et liberté :
 - o Visite des expositions
 - o Participation à des ateliers pédagogiques et à des parcours extérieurs définis en co-construction avec l'équipe pédagogique

Engagement du Souvenir Français

- Dans l'établissement :
 - o Présentation du rôle de l'association au niveau du territoire et du département
- Participation aux commémorations
- Participation à des expositions sur l'histoire locale
- Association support pour accueillir d'éventuelles candidatures Mission d'Intérêt Général (MIG) dans le cadre du Service National Universel (SNU)

ARTICLE 4 – MODALITES PRATIQUES

Les heures dédiées à la Classe de Défense sont réparties dans l'année avec une fréquence de 2h tous les 15 jours. Les interventions, incluses dans l'emploi du temps des élèves concernés, se déroulent dans l'établissement. Les visites se déroulent en fonction de la disponibilité des partenaires et de l'emploi du temps des élèves.

Chaque intervention sera composée d'un temps d'informations, d'un temps d'échanges et d'un temps de mises en situation, dans la mesure du possible.

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est signée pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

ARTICLE 6 - ANNEXES

Textes officiels :

BOEN n° 26 du 30 juin 2016 – [Protocole d'accord interministériel du 20 mai 2016](#) développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale.

BOEN n° 43 du 24 novembre 2016 – La [circulaire du 22 novembre 2016](#) précise les modalités d'applications du protocole d'accord du 20 mai 2016.

BOEN n° 45 du 7 décembre 2006 - La [circulaire du 30 novembre 2006](#) intègre l'Éducation à la Défense dans les missions du Comité pour l'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

BOEN n° 30 du 26-7-2018- [Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège](#) (cycle 4)

Fait en 7 exemplaires originaux, à Niort, le.

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

Le chef de corps représentant le 2^e régiment de Dragons

La proviseure de la Cité scolaire Jean Moulin

Véronique GUGGIARI

Sébastien BARNIER

Caroline PATISSIER

La présidente du Souvenir Français

La présidente du Centre Régional Résistance et Liberté

La Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Irène JOLY

Françoise BASTY

Claire PAULIC

La directrice départementale de l'Office National des Combattants

Stéphanie SAVARIT